Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Rabia 1 1447
17 Septembre 2025

N° 132

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2547**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2547**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2549**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2553**
Homologation de résolutions **2554**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2555**
Avis aux créanciers **2559**
Convocations
Sociétés anonymes **2559**
Sociétés communautaires **2562**
Actes Administratifs
Avis au public **2562**
Divers
Avis au public **2563**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Etablissement d'une société communautaire pour les énergies renouvelables à Haidra

La forme de la société : locale

Le montant du capital social à souscrire : 10.000 dinars

L'adresse prévue du siège social : 14 janvier, rue Haidra, Kasserine 1221.

L'objet social, indiqué sommairement : Réalisation des centrales électriques à partir d'énergies renouvelables et formation des participants dans le domaine des énergies renouvelables.

La durée prévue du siège social : 99 ans.

La date et le lieu du dépôt du projet de statuts types : le dépôt a été effectué au Tribunal de première instance de Kasserine le 9/9/2025 sous le numéro 32.

Nombre d'actions qui seront souscrites en espèces et montant à payer : immédiatement, 100 actions sont payées pour 10.000 dinars.

Montant à payer immédiatement : Deux cents (200) dinars

Les privilèges accordés au bénéfice de toute personne ou autorité administrative : un montant d'argent annuel est accordé aux membres du conseil d'administration au titre d'une prime de présence en contrepartie de l'exercice effectif de leur activité, et une prime exceptionnelle peut également être attribuée au président du conseil d'administration pour les missions spéciales qu'il effectue et qui sont requises par son plan.

Conditions d'admission aux assemblées générales des participants et d'exercice du droit de vote: chaque participant a le droit d'assister à l'assemblée ou de désigner un mandataire. Seuls les participants ayant payé les montants de souscription exigés ont le droit de voter

Conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des épargnes : les excédents sont répartis dans un délai ne dépassant pas 3 ans.

Nom de l'institution bancaire : la société Tunisienne de banque.

Délai d'ouverture des souscriptions : deux mois à partir de la date de notification.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive : la convocation est effectuée conformément à l'article 35 du décret n°15 de l'année 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés civiles.

2025403157SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052 P

Selon procès-verbal du conseil d'administration réuni le 28 août 2025 au Centre Elif Jerba, enregistré à la recette des Finances de Médenine le 03/09/2025 sous le N°25705244, quittance N°M086451 dont un exemplaire a été déposé au RNE en date 12/9/2025 sous le n° 2025171809 il a été décidé de reconduire la nomination de Mr Habib Oueriemi en sa qualité d'administrateur délégué pour une période de trois mois afin d'assurer la gestion courante de la Société à compter du 04 septembre 2025 jusqu'au 3 décembre 2025 avec les pouvoirs les plus étendus.

2025R02680SANB2

Démission de la présidente du conseil d'administration Et

Nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION

DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI

S.A. au capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana

IU : 0977517D

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 02 Septembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den Tunis, le 10 Septembre 2025, sous le n°25803189 quittance n°M070239, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 11 Septembre 2025, sous le n°2025171407 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Madame Rim Lakhoua de ses fonctions de Présidente du Conseil d'administration.

- La Nomination de Monsieur Chekib Chakroun en tant que nouveau Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025403163SANB2

Nomination du Président du Conseil, Administrateur Délégué Temporaire

De la SOTUTOUR

SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DE JEUNES

Société anonyme

Au capital de : 3 779 300.000

Siège social : 2, Rue de Sparte, 1000 Tunis

Matricule Fiscal : 0002468T

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration de la SOTUTOUR en date du 24/7/2025 enregistré sous le n°25802307, quittance n°M046473 du

18 Août 2025 à la recette des finances, Avenue Habib Thameur à Tunis.

Récépissé de dépôt sous N°2025162644 à la date de 19 août 2025 du dossier au centre national du registre des entreprises.

Il a été décidé la nomination de Madame Mariem Ktari Lajimi Président du Conseil, Administrateur Délégué Temporaire de la SOTUTOUR avec les pouvoirs attribués au Président Directeur Général, conformément aux articles 23 et 24 de statut de la société et l'article 210 du code des sociétés commerciales, pour une période de 3 mois à partir de 1er Août 2025.

2025403182SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée de la société

Nomination d'un liquidateur

Société NEOPOLIS

Société à Responsabilité Limitée Totalement Exportatrice

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 1, Avenue Habib Bourguiba - Résidence Imen-8000 Nabeul - Tunisie

Identifiant Unique : N°1468831K

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juin 2025, enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul en date du 27 juin 2025, quittance n°M073264, sous le n°25503719, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 28 août 2025, sous le n°2025165063, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la Société NEOPOLIS.

- La nomination de Mme Yosra Sahli épouse Khelil en qualité de liquidateur de la Société en lui conférant tous les pouvoirs pour accomplir et liquider l'actif et le passif de la société.

2025R02688SRLB2

Nomination de liquidateurs

STE SMART AID TECHNOLOGIES

SARL au capital social de 10 000 Dinars

Siège social : Route Gremda Km 0.5- Résidence Omar- Bureau A 13- Sfax

Identifiant Unique : 1673545D

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2025, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 9 septembre 2025 quittance n° M005834 et à l'annonce au RNE à la même date sous le n° 2025170647, il a été décidé la mise en liquidation de la société et la nomination de Madame Afef Aribi et Madame Hayet Bellaaj en qualité de liquidateurs.

En conséquence, tout créancier est invité à produire les justificatifs de créance auprès du bureau du liquidateur Madame Afef Aribi sis à l'avenue 18 janvier Immeuble Baya à Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2025X01195SRLB2

«SIOS-DISTRIBUTION»

SARL au capital social de 10 000 000 Dinars

Siège social : Route Gabès km 2 Sfax

M.F : 0537377M/M/000

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés de Sfax le 22 août 2025 sous le numéro 25505050, et enregistré au centre national du registre des entreprises sous le numéro de dossier 2025163764, il a été décidé la dissolution de la société et la désignation de la liquidatrice Madame Imen Daoud de la société SIOS DISTRIBUTION.

2025X01196SRLB2

Société Tunisienne de levure

Boulevard 15 Octobre 1963 - El Ouardia - 2009 - Tunis

Identifiant unique 0002427J

1. Assemblée générale ordinaire du 12/06/2025

En vertu de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2025, dont P.V enregistré à la recette des finances Rue du sahel 45 Av de la Gare Tunis le 29 juillet 2025 sous le n°25701395, déposé au centre national de registre des entreprises, Ben Arous le 28/08/2025 sous le n°2025165087, il a été décidé ce qui suit :

A- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Noureddine Ben Ayed

- Faiza Ben Ayed

- Mohamed Hedi Ben Ayed

Pour les exercices 2024, 2025 et 2026

B- Désignation du cabinet ACME Audit Consulting et Management d'entreprise représenté par Mr Fayçal Hamrouni en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

II. Assemblée générale extraordinaire du 12/06/2025 :

En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2025, dont P.V enregistré à la recette des finances, Rue du Sahel 45 Av de la Gare Tunis le 29 juillet 2025 sous le n° : 25701387, déposé au centre national de registre des entreprises, Ben Arous le 28/08/2025 sous le n° 2025165087, il a été décidé conformément aux dispositions de l'article 388 du code de société commerciales la continuité de l'activité de la société.

III. Conseil d'administration du 12/06/2025

En vertu de la décision du conseil d'administration du 12 juin 2025, dont P.V enregistré à la recette des finances, Rue du sahel 45 AV de la Gare Tunis le 29 juillet 2025 sous le n°25701385, déposé au centre national de registre des entreprises, Ben Arous le 28/08/2025 sous le n° 2025165087, Mr Noureddine Ben Ayed a été reconduit en qualité de Président Directeur Général pour les trois prochaines exercices 2024, 2025 et 2026 investit de pleins pouvoirs notamment contracter toutes sortes de crédit, conférer des garanties sur les biens sociaux dans le cadre de l'objet social.

2025403159SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Dar Chaaben El Fehri le 01/09/2025 et enregistré à la recette des finances dar Chaaben El Fehri le 02/09/2025 sous le numéro 25202669 reçu numéro M056233 Najh Abdeltif demeurant rue Sahnoun Dar Chaaben El Fehri a vendu à Mohamad Amir Ghodhben demeurant à la rue Riadh Dar Chaaben Ilfehri - la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Dar Chaaben Ilfehri avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au local de l'acheteur à la rue Arriadh Dar Chaaben elfehri.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Assahafa Alyawm et la Presse le 10/09/2025.

2025R02669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé le 29/08/2025 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 03/09/2025, n° de quittance M072739 n° d'enregistrement 25204257, Mr Said Ben Zayed Ben Abdallah Ben Sad Djebbi avec procuration de Mme Ghofrane Madouri a vendu à la Sté Gammoudi représentée par son gérant Mr Khaled Ben Ahmed Ben Ali Gammoudi, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce , dans le local sis 02 avenue 13 Août Mourouj 5 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir au bureau de l'avocate Nadia Othman, à son bureau sis 2 rue Sfax 1er étage Bureau n° 3 Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/09/2025.

2025R02672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 18/8/2025, enregistré à la recette des finances Dar Chaabane Elfehri le 26/8/2025 (n° de quittance M 055003, n° d'enregistrement 25202598) M Zied ben Mehrez Elmsekni (c i 06499874) a vendu à M Mohamed Salah Ben Mhamed Ezzine (cin 01791941), la totalité du fonds de commerce (Buvette) sis à rue la Sculpture, route de LIDO finances Dar Chaabane Elfehri.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat de l'acheteur Maître Mohamed Ben Dkhil, avocat à la cour de cassation, sis au 32 rue Hedi Cheker, Nabeul 8000, dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa Elyawm du 30/8/2025.

2025R02675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9/7/2025 Reçu n°M076963 bon d'inscription n°25206557 Mohammed Amin Bouzid titulaire de la CIN n°09196117 situé 1er étage Cité El Wiffek Rue Taoufik El Hakkim Edenden La Manouba a vendu à Sana Ben Arar titulaire de la CIN 09196117 située au 22 Rue Abdullah Ibn Habhab Megrine Chaker tout le fonds de commerce à tout usage commercial (Buvette), inscrit sous l'identifiant unique N1673528C, situé au 05 avenue Arbi Zerrouk Mégrine.

Il est accepté les objections chez Maître Adel Madouri Avocat à son étude située à (résidence Mégrine Palace) 53 avenue Habib Bourguiba Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présent vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 11/9/2025.

2025R02676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/08/2025 enregistré auprès de la recette des finances Fouchana le 26/08/2025 enregistrement n° 25203835 quittance n°M087340 Mme Hakima Bargaoui a vendu à Mme Essia Harichi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits alimentaires générale «Magasin la Famille» sis Lot Wafa, Résidence Koronfol n°77 Fouchana Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11/9/2025.

2025R02681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 Juillet 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Jazira Tunis le 03/09/2025 Quittance (n° M058041) enregistrement (n°25202609), Monsieur Zouhaier Ben Sliman Hantous (C.I.N n°00749484) Domicilié 83 Avenue 7 Novembre Cité Najet CHOBAR Oued Lille Manouba a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ali ABIDI (C.I.N n° 04722240) Domicilié 16 Rue Bekira Tunis exploité (vente Electronique et vente Pièces détachées pour réfrigérateurs) RNE «Identifié Unique n° 0512435X «Situé au local 27 Bis Rue Abdeljalil Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse ci-dessus n° 16 Rue Bekira Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 11/09/2025.

2025R02684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date de 12/9/2025 enregistré à la recette des finances du Sers le 15/9/2025 sous le n°25200703

quittance n°M017235 Mr Ridha Ben Ammar demeurant à cité Ennour 02 Le Sers a vendu à Mme Sondes Mokhtar demeurant à cité El Gantra le Sers el Kef la totalité du fonds de commerce "vente de produits alimentaires" situé à cité 1 juin 1955 Le Sers avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, sont faites chez le vendeur à cité Ennour 02 Le Sers, et ce dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien 17/9/2025.

2025R02689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 3/9/2025 enregistré à la recette des finances du Sers le 10/9/2025 sous le n° 25200680 quittance n°M016792 Mme Hager Abidi demeurant à cité Ennour Le Sers a vendu à Mme Amani Ben Fadel demeurant à Oued Esswani El Kef Est le Kef, la totalité du fonds de commerce "taxiphone et services" situé à cité 1 juin 1955 Le Sers avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, sont faites chez la vendeuse à cité Ennour Le Sers et ce dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien 17/9/2025.

2025R02690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En venu d'un acte sous-seing privé en date du 05/09/2025 enregistré à la recette des finances de Ksar-Hellal n° du reçu M0062680 n° d'enregistrement 25201975 le 05/09/2025.

Jalila Hdhiri et Yosri Ati et Abdessalem Ali et Soukeyna Ati et Saousen Ati ont cédé à Chems Eddine Ati la totalité du fonds de commerce, sis à Rue Taher Sfar Ksar Hellal avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal «ECHOUROUK» du 16/09/2025 et au journal «LE QUOTIDIEN» du 16/09/2025.

2025S01158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé le 12 août 2025, enregistré auprès de la recette des finances de l'Avenue Habib Bourguiba à Monastir le 12 août 2025 sous le numéro M060865, reçu n°25205900. Madame Hanen ben Mohamed ben Ammar Bouraoui a vendu à Monsieur Ahmed ben Samir Belazi l'intégralité du fonds de commerce situé à l'Avenue Ibn Sina, Cité 6, Monastir, représentée par une buvette ayant le numéro d'identification fiscale unique 1536258/J.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de "Maître Mounira Belazi", Avocate, dont le bureau est situé à la Rue d'Algérie, Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19 septembre 2025.

2025S01159FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation rédigé par maîtres Chouchène Saida et Hamida Mathneni, signé par ses parties le 27/08/2025 et enregistré à la recette des finances de Kalàa Kèbira le 3/9/2025 quittance n°M061045, Monsieur Mohamed Ali Ben Hssine titulaire de la CIN n°08464038 donne à son épouse Inès Chouri titulaire de la CIN n° 09337786 tout le fonds de commerce exploité dans l'activité d'une station de lavage sis à la rue 1er juin Kalàa Kébira Sousse.

Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse du dit fonds de commerce dans les délais du vingt (20) jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée au journal Chourouk en date du 6 septembre 2025.

2025S01162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date du 09/09/2025 enregistré à la recette de Tozeur le 10/09/2025 sous volume 25202450 folio 2025 case 41938 FERYEL BEN YONES BEN MIDANI KRIFI vend à CHOKRI BEN MOHAMED AL HADI BEN MOSBAH SAIDI. Tout le fonds de commerce vente de produits sportifs situé à la rue FARHAT HACHED TOZEUR avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au jort. La vente est déjà publiée au journal ECHOUROUK le 13/09/2025.

2025S01165FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 3/10/2024, rédigé par l'huissier de Mahdia Maître Afif Fathallah et Maître Ali Belgacem, enregistré en date du 14/10/2024 à la recette des finances Rue de l'indépendance d'El Jem sous Quittance n°M065487, Mr Bechir Ben Hassen Ben Belgacem Boubaker, titulaire de la CIN n°03847699, a cédé en tant que don à son fils Hassène Ben Béchir Ben Hassen Boubaker, titulaire de la CIN n°03976875, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Salle des jeux sise à l'Avenue Omar Mokhtar - El Jem Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 14/9/2025.

2025S01168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03/07/2020 à Gafsa et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 03/07/2020 quittance N°MO18708 numéro d'enregistrement 20202956. Madame TOURKIYA EL OTHMANI a vendu à Madame SALMA MAJOURI la totalité du fonds de commerce à usage de vente des tissus et location des robes et Coiffure et sis à cité

Ennour Gafsa qui a été publiée au journal le Quotidien 06/03/2025. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis entre les mains de l'acheteur SALMA MAJOURI.

2025X01184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07/05/2025 à Gafsa et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 08/05/2025 quittance n°Mo27241 N° d'enregistrement 25204111. Madame Najla El Ferianl a vendu à Madame Amani El Smawi la totalité du fonds de commerce de CAFE nomme CAFE El Sanaoiber sis à cité Mohamed Ali El Hami Gafsa qui a été publié au journal le Quotidien du 17/05/2025. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis entre les mains de l'acheteur Amani El Smawi.

2025X01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il était conclu en date du 27 août 2025 un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 3 septembre 2025 sous n°M082946 (25202450) entre Mohamed Sadik Belhaj Saad demeurant à la route de Gremda km 12 Aouabed Sfax et Amir Ben Mohamed Hamemi demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba rue Khaireddine Becha n°96 el Ain Sfax concernant tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux situé à la route de Gremda km 12 Aouabed Sfax d'une superficie de 100 mètres carrés exploité comme un café dénommé «Cartage» et les deux contractants ont désignés leurs domicile celui du lieu du fonds de commerce situé à la route de Gremda km 12 Aouabed Sfax.

Sachant que le délai des oppositions est vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Il était publié un extrait de contrat de vente d'un fonds de commerce dans le journal Essabah le 11 septembre 2025 sous le numéro PS 250539.

2025X01193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/8/2025, enregistré à la recette des finances de la République selon reçu en date du 8/9/2025 sous le n° 1083652 enregistré sous le n° 25202513 Monsieur Lotfi Frikha a vendu à Monsieur Omar Ktari la totalité de son fonds de commerce situé à la route Menzel Chaker Km 3.5 Sfax.

Toutes les oppositions seront reçues au domicile de l'acheteur Omar Ktari à l'adresse suivante : route Kaied Mhamed rue 562 n°34 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» le 16 septembre 2025.

2025X01197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/9/2025 et 8/9/2025, enregistré auprès de la recette des finances de Chihia - Sfax le 8/9/2025 sous le numéro 25201860, reçu n°M047388, Madame Manel Ben Belgacem Ben Salah, titulaire de la carte d'identité nationale n°08788571, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°1848184R, a vendu à Monsieur Slim Ben Belgacem Ben Mohamed Essaghir Achouri, demeurant au quartier El Bassatine, Jelma, Sidi Bouzid, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un magasin de commerce et de vente de toutes sortes d'épices, de conserves, de produits plastiques et ménagers, exploité dans le local sis à la route Teniour km 9, Chehia - Sfax, et inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°R1848184.

Le prix a été consigné entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Moez TURKI, avocat à Sfax, dont le cabinet est sis à Immeuble Chakroun, 1er étage, rue Habib Mazoun, Sfax.

Toutes oppositions sont à notifier à cette adresse dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente au JORT.

Un extrait de cette vente a été publié dans le journal Echourouk en date du 12/9/2025.

2025X01201FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de donation établi auprès de l'officier public maître Ridha El Amairi et son partenaire en date du 11-08-2025, Mme Hadhom Ben Ahmed Ben Salem Ourimi, titulaire de la carte d'identité nationale N°00066962 du 06-10-2005, fait donation à son petit-fils Hichem Ben Moez Ben Taher Baraket CIN N° 15035737 du 18-06-2024, de l'ensemble du fonds de commerce constitué par "TiC TAC" sis à l'Avenue 14 Janvier 2011 Sidi Daoud La Marsa Tunis, son matricule fiscal est 1541023Z, avec tous les éléments Corporels et incorporels.

Les Oppositions sont reçues dans les délais légaux à l'adresse du magasin susmentionné cet avis est publié au journal «le Quotidien» le samedi 6/9/2025.

2025403154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte manuscrit daté le 3/9/2025, enregistré à la recette des finances du Kef le 5/9/2025 quittance n°M057976, Madame Monjia Bent Abdelhafidh CHERNI vend et cède à Mr Houssem Ben Bechir Ben Hedi DRIDI la totalité du fonds de commerce représenté dans un restaurant nommé BONZAY exploité dans un local sis au n°4 avenue Monji Slim le Kef loué de Mr Fadhel Jamil Ben Mahmoud KHALFAOUI en vertu d'un acte manuscrit légalisé dans la commune du Kef le 12/4/2011 enregistré à la recette des finances du Kef le 6/6/2011, fonds de commerce objet du présent acte, son identifiant unique dans le registre national des entreprises Q0874636 et le numéro d'inscription dans l'ancien registre de commerce A11104282011 et les loyers sont payés jusqu'à rédaction du présent acte.

Les objections seront acceptées dans un délai d'un mois à partir de la date de publication des présentes dans le Journal Officiel de la République Tunisienne JORT, dont la publicité faite dans le journal quotidien Echourouk le 11/9/2025 numéro 12406.

2025403158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 2/9/2025 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 2/9/2025 quittance n° 57838 enregistrement n°25202605 Mr Tijani Maghrbi titulaire de la carte d'identité n°00304477 a cédé à Mr Louey Nefzi titulaire de la carte d'identité n°07218346 le fonds de commerce sis au n°54 Souk Essouf Tunis

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante n°54 Souk Essouf dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 12/9/2025.

2025403162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued du 29/07/2025 sous le numéro d'enregistrement 25203780 et quittance n°M096423 Monsieur Ahmed Werghi, a vendu à monsieur Alaa Troudi, un fonds de commerce à usage café type 1, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à coté de l'école primaire Raoued Ariana objet identifiant unique T/1815708. Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au JORT, entre les mains de l'acheteur au bureau ME Karray Hassen sis au 6 rue Jbel Fath.

2025403166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/09/2025 élaboré par Maître Olfa Ben Abedhafidh avocate près la Cour de cassation à Tunis, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 03/09/2025 sous le numéro de reçu M050872 et d'enregistrement n° 25202258. La société «CITY PET», société à responsabilité limitée, identifiant unique 1713632A, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à l'angle de l'Avenue Habib Bourguiba et de la Rue de l'Environnement - Ezzahra à droite de l'entrée principale de l'immeuble et destiné à l'exploitation de toutes activités commerciales, à la société «KIOSKA GROUP», société à responsabilité limitée, identifiant unique 1929939M. Le siège de la société «KIOSKA GROUP», sis Rue de l'île de DJERBA résidence ICHBILIA bloc 01, les Berges du Lac 2 - 1053, a été désigné pour recevoir toutes oppositions relatives à ladite vente dans un délai de 20 jours à compter de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien "Echourouk" en date du 12/09/2025.

2025403168FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances la Marsa le 8/9/2025 enregistrement n°25305957 quittance n°M117420, Monsieur Rami Ennouri a loué le fonds de commerce pour activité vente tous commerces situé à rue Hedi Chaker 36 la Marsa Ouest -Tunis pour une durée de 3 ans à Monsieur Houssem Eddine Barkit.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Sahafa et la Presse le 13/9/2025.

2025R02673FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de fonds de commerce daté le 1er mai 2025 jusqu'à fin avril 2026, enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 18 juillet 2025 sous le 25301666, quittance n°M046655.

Monsieur Yacoubi Bechir, CIN 07084089, a loué son fonds de commerce à la société SCARPE PER TUTTI représentée par son gérant Bechir Yacoubi, sous le n°B0266892014, destiné à la vente de chaussures, situé au 14 avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

2025R02678FCCC3

GERANCE LIBRE

Suivant acte sous-seing privé daté du 6 Août 2025 enregistré à la recette des finances Rue Taib Mhiri Nabeul quittance M090441 enregistrement n°225304841 le 19 Août 2025, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le Siège Social est à POULINA, GP1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, identifiant unique n° 0035723T, donne en gérance libre à Me Kamel Smin, identifiant unique 0571155V, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Ladhikia Nabeul ayant comme objet alimentation générale en détail et la vente de viande de volailles et dérivés à compter du 15/08/2025. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 17/09/2025.

2025R02683FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce - Jelma

Par acte sous seing privé signé les 16 et 18 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Jelma - Sidi Bouzid le 8 juillet 2025 (quittance n°M0185054 et enregistrement n°25301247), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location -gérance à la Société luxe pour ressorts et matelas hélicoïdaux, SUARL (IU N°1928297W), sise à Jelma - Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé à Jelma, route de Tunis km 1, à côté de l'hôpital de Jelma, Gouvernorat de Sidi Bouzid, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er juin 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès de Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel ayant son étude à la Rue des Martyrs dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié sur le journal Assabah du 15/9/2025.

2025X01202FCCC3

Location-gérance

Route de Mahdia Km 8 Kasas Bouali

Par acte sous seing privé du 30 juillet 2025, enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier (quittance

n°M061593, enregistrement n°25302701), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M) a donné en location-gérance à la Société LITTLE TRADING COMPANY, SUARL (IU N°1662952FP), la totalité du fonds de commerce situé sis à la Route de Mahdia Km 8 Kasas Bouali, Sfax, pour la vente au détail de mousses et matelas à ressorts, du 1er juin 2025 au 31 mai 2026, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Ahlem Bahri, avocat à la cours d'appel ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau n°4-5 dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié au journal Assabah du 15/9/2025.

2025X01203FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Dar Fela.

Lieu : 9 Rue Ibn Zaydoun Amilcar 2026 Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à l'introduction à l'histoire des beaux arts

- Aider les talents à pratiquer le travail artistique

- Contribuer à la diffusion de la conscience artistique et à la promotion des échanges culturels

- Contribuer à faire découvrir les oeuvres artistiques des peintres et des créateurs.

Membres :

- Présidente : Fela KEFI

- Trésorière : Menyar Dhhifi

- Secrétaire général : Jilani BOUHAFA.

2025R02670APSF1

Constitution de syndicat

Selon le procès verbal de l'assemblée générale constitutive, daté le 15/8/2025 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 11/9/2025 Quittance n°M081096 enregistrement n°25805146.

Il a été constitué le syndicat comme suit :

Nom : Syndicat tunisien des énergies propres.

Adresse : Bureau 3-4 Résidence Safsaf rue de Japon Montplaisir Tunis.

Membre :

Président : Youssef Chebil,

Vice président 1 : Khaled Nasraoui,

Vice Président 2 : Ahmed DOSS,

Trésorier : Jaafer Issaoui.

2025R02674APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires d'une résidence

Suite à la décision émise par la Municipalité d'El Mourouj (Gouvernorat de Ben Arous) en date du 25/08/2025 sous le numéro 25/25374, et au procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires de la résidence The Garden al Mourouj 6 tenue le 18/01/2025, ainsi qu'au procès-verbal de la réunion entre les membres de l'instance élue tenue le 09/06/2025, et le document d'enregistrement auprès de la Recette des finances en date du 24/06/2025.

Il a été procédé à la constitution du Syndicat des propriétaires de la résidence The Garden et à la fixation de son siège social à la même adresse que la résidence, Avenue 14 Janvier Mourouj 6.

Ont été désignés pour une durée d'une année à compter de la date de la décision les membres suivants :

Abdelhamid Jaafri : Président du syndicat,

Sana Khouildi : Secrétaire générale,

Mhamed Ali Feki : Trésorier,

Wassim Lassoued : Membre.

2025R02677APSF1

Constitution

Nom de l'association :

- En anglais : Next Tunisia

- En arabe : تونس القادمة.

Siège : Gremda, Route Nationale mile 9, Rue Khaled Ibn El Walid, Sfax.

Objectifs :

- Contribuer au soutien du développement durable sur les plans environnemental, social et économique.

- Sensibiliser et informer sur l'importance des villes intelligentes et durables auprès des citoyens et des responsables.

- Etablir des partenariats avec des institutions locales et internationales afin d'atteindre les objectifs de l'association.

Bureau directeur :

- Président : Skander Aloulou

- Trésorière : Rania Hammami

- Secrétaire générale : Lilia Kamoun

Numéro de dépôt : 50861 du 19 mars 2025.

2025X01198APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association pour l'encouragement de la culture et de la créativité

Sujet : Culturel

Président de l'association : Ali Balti

Trésorier : Walid Hamdi

Secrétaire général : Akram Al-Jandoubi

Responsable des relations publiques : Aziza Khalifi

Siège social : 6, rue 4112, Al-Somran, cité d'Al-Zahour.

Objectifs :

- Encourager la participation des jeunes à la vie culturelle Promouvoir l'éducation et la sensibilisation culturelle dans diverses régions.

- Contribuer au développement culturel et au respect et à la stimulation de la dimension artistique.

2025403160APSF1

Constitution de bureau de syndic de la résidence la rose de l'Ariana 2 situé à la rue de la Sardaigne borj louzir Ariana

Syndic copropriétaire de la résidence La rose de l'Ariana 2

Suite à la tenue de leur assemblée générale le 15 juin 2025 à 11 h. Les copropriétaires de la résidence wardaet Ariana 2 ont voté pour la constitution d'un nouveau bureau de syndic;

- De donner quitus au syndic pour la période du 21/7/2025 au 20/7/2026

- De nommer Mr Stiti Slim en qualité de président, Mr Ouni Sabeur comme trésorier et Mme. Said Cyrine Secrétaire générale de syndic de la résidence la rose de l'Ariana 2 selon l'accord Numéro 4347 issue de la municipalité de la Soukra gouvernorat de l'Ariana Suivant le PV de l'AG en date du 15/6/2025

Stiti Slim en qualité de président du syndic

CIN n°07770106 délivrée à l'Ariana le 17/11/2011 à l'Ariana nord

Tél : 22126601

2025403164APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Amicale du personnel et des employés du Théâtre de l'Opéra.

Siège : Cité de La Culture Chedly Klibi Avenue Mohamed V 1001 Tunis.

Objectifs :

- Gérer le service et la distribution des Tickets-repas aux adhérents.

- Octroyer les aides sociales aux adhérents.

- Etablir et entretenir des relations amicales entre ses membres.

- Faire des activités sociales et culturelles.

Composition du Conseil d'Administration :

- Président : Mr Oussema Ghoulem.

Vice-Président : Mr Lotfi Najeh,

Secrétaire Générale : Mme Mariem Trabelsi.

Secrétaire Générale Adjointe : Mme Asma Riahi.

Trésorière : Mme Mbarka Ben Hamed.

Conseiller en charge des activités culturelles de l'association : Mr Haykel Selmi.

Conseiller en charge des médias à l'association : Mme Rimel Cherni.

2025403167APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de l'organisme syndical

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 4/5/2025 enregistré à la recette des finances Yasminette le 8/9/2025 Quittance n°M048820 enregistrement n° 25203520.

Il a été renouvelé l'organe de syndic de la résidence El Khir sis Résidence Elkhir Rue Sfax 2063 Nouvelle Medina 3 comme suit :

Membre :

Président : Gharbi Imed.

Trésorier : Tlili Mohammed.

Secrétaire générale : Bjaoui Halima.

2025R02671APSF2

Assemblée du syndicat

Le 9/8/2025 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des copropriétaires de la résidence THE WAVE selon le procès enregistré à la recette des finances sous le numéro M038657 il a été élu :

Madame Mouna Zouaoui Khangui : Présidente du syndicat des copropriétaires

Monsieur Adel Rziga : Trésorier

Monsieur Ali Attia : Secrétaire général

Madame Monia Essoukri : Mr Adel Bouazra, Hamdi Bchir, Hosni Ladhari, Aymen Sahnoun, Issam Laouini ont été élus membres.

Le bureau aura un mandat de deux ans 2025-2027.

2025R02685APSF2

Election du Comité Directeur de l'Association Sportive Stade Sportif de Morneg

(Mandat du 31 août 2025 au 30 août 2028)

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale élective tenue le 31 août 2025, il a été procédé à l'élection du Comité Directeur de l'Association Sportive Stade Sportif de Morneg pour la période statutaire allant du 31 août 2025 au 30 août 2028, composé comme suit :

1- Mouldi Gmati : Président

2- Hatem Allagui : Premier Vice-Président.

3- Mehdi Kammoun : Secrétaire Général.

4- Nizar Ben Khalifa : Président de la section Seniors.

5- Mokhtar Ennouwali : Trésorier.

6- Aymen Hechri : Trésorier Adjoint.

7- Mohamed Allagui Vice-Président chargé du Comité de Soutien et du Sponsoring.

8- Riadh Barhoumi : Vice Président chargé du soutien, de l'organisation et des manifestations sportives.

9- Ikbel Ben Meftah : Vice-Président chargé des Jeunes et des relations avec les instances sportives.

2025R02687APSF2

Syndicat de la Résidence «Le Prestige»

Rue des ports Aérien - La Soukra

Gouvernorat de l'Ariana

Suivant PV de l'Assemblée Générale Elective du 4/5/2025 enregistré à la Recette des finances de l'Ariana, enregistrement n°25706235, Quittance n°75771 du 18-6-2025 et l'Accord de la municipalité de la Soukra, correspondance n°4854 du 18/08/2025 le Bureau du Syndicat de la Résidence «le Prestige» la Soukra a été renouvelé comme suit :

- Président : Mohamed Fakhri Fraj

- Secrétaire générale : Haifa Chaffi

- Trésorier : Kamel Ben Khalifa

2025403161APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires

Résidence l'Ouvrier - Les Jardins de Carthage

Le 29 Juin 2025 à 10h00 s'est tenue une assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la Résidence L'OLIVIER sise à l'Av Alyssa, aux Jardins de Carthage.

Ordre du jour :

- Elire un nouveau bureau du Syndic pour une durée d'une année,

- Passation du pouvoir de signature.

Election du nouveau bureau du syndic :

Le nouveau bureau du syndic est composé de :

- Mr Malek Bouzgarrou en tant que Président,

- Mme Dorra BELHADJ ALI en tant que Vice-Présidente.

Cette résolution a été votée et adoptée à l'unanimité.

Pouvoir de signature :

Le pouvoir de signature passe au nouveau bureau afin de pouvoir assurer la bonne gestion financière du compte bancaire de la Résidence essentiellement domicilié à la Banque Nationale Agricole BNA, agence Les Jardins de Carthage.

Nouveau Signataire :

Mr Malek BOUZGARROU (Président)

Cette résolution a été votée et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h00.

2025403165APSF2

Syndic Résidence Port Yasmine à Yasmine Hammamet

Selon le PV de l'assemblée générale tenue le 16/8/2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 11/9/2025 sous quittance n°M129125 et déposé à la municipalité d'Hammamet le 12/9/2025.

Les membres élus sont :

Mokhtar Landolsi : Président du syndic

Mabrouk Nejma : Vice Présidente

Abd Jelil Bennour : Trésorier

Med Tayeb Amayed : Secrétaire Général

Anis Ayari : Membre

Wahida Belkahla : Membre

Samia Laaraissi : Membre

Abd Salem Mansour : Membre.

2025403175APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Khemaies Ammar, demeurant à Rue Hedi Chaker Manzel Harb Monastir, CIN N° 04174364.

2) Rekaya Zaara, demeurante à Rue Hedi Chaker Manzel Harb Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 20997 Sousse d'une superficie de 65860 m², dénommé «OUADI HASSINE» et la totalité du titre foncier n°20996 Sousse d'une superficie de 72820 m², dénommé «AOULED MRABET 1» sis à Kroussia Sidi El Heni Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de :

- 129 900 D 000 (20996 Sousse)

- 118 548 D 000 (20997 Sousse)

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 16/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01163VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Abdelhakim Ben Ali Lahouij, demeurant à 19 Route de Sfax Msaken ouest, CIN n° 05535178.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°152355 Sousse d'une superficie de 236 m², dénommé «ALI» sis à Msaken.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 586 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 23/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01164VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Salha Tlili : ses enfants : Karim, Faicel, Nizar, Zied demeurant tous à Oueslatia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

Des parts indivises 255 parts, (255 parts / 1980195 parts) du titre foncier n°36167 Kairouan, consistant en une maison de 3 pièces avec cour et un garage, situé à cité des ouvriers Oueslatia, d'une superficie totale de 255 m² un espace couvert 163 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Kairouan le 20/10/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt dix mille cent cinquante Dinars (90.150,000 D), avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01167VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Nader Smaoui, domicilié au bureau de son avocat maître Koubâa Amine, situé à l'avenue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Poursuivi : Fakher Chakroun, domicilié au 21 bis rue de l'environnement, Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à la cour de cassation, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'intégralité de la propriété inscrite au registre foncier sous le n°3668 Sfax, dénommée «EL HANA XVII», situé sur la route Gremda Km 4 Sfax, et plus précisément au niveau d'une voie d'accès impasse issue du côté ouest de la route Bouzayéne. Le bien se trouve dans une zone à vocatif résidentielle, délimité au su4 par les héritiers d'Ali Charfi, à l'Est par la parcelle 9 à l'ouest par la parcelle 7 et au nord par une entrée impasse.

Terrain : superficie totale de 958 m², avec deux portails à double battant et une petite porte. Clôturé par des murs enduits et peints.

Villa : superficie couverte de 295 m², sol en marbre, murs enduits et peints, plafond en béton armé (3,30 m) orné de gypserie et éclairage élégant. Comprend : un hall central avec placard mural, un salon doté d'une porte-fenêtre ouvrant sud-ouest et de 3 fenêtres orientées sud-est, une salle de séjour avec fenêtre (sud et sud-est), un couloir, une suite parentale comprenant (un couloir avec armoire murale et une fenêtre ouest, une salle de bain complète, une chambre à coucher avec baie vitrée sud), une salle d'eau avec sol en parterre et murs revêtus de céramique, une cuisine équipée (plan de travail en marbre, accès au débarras).

Débarras : Sa surface couverte est de 54 m² construite dans le coin sud-ouest du bâtiment avec une porte sur un rail ouvrant à l'ouest et un autre au sud qui s'ouvre sur le reste du terrain, son sol en carrelage, ses murs sont calcinés et peints, plafond en béton armé à 2,65 m d'hauteur. Espace aménagé avec un coin cuisine et une toilette avec un sol en parterre et ses murs sont recouverts de céramique.

Entrepôt : Sa surface couverte est de 22 m² construit dans le coin sud-ouest, son sol est en carrelage, son calcinés et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 2,50 m.

Architecture raffinée, façade en pierre polie et tuiles, matériaux haut de gamme, portes en bois massif, fenêtres aluminium, sanitaires de lux, jardin paysager, équipé d'eau, électricité et chauffage centrale.

Mise à prix : Neuf cent quatre-vingt mille dinars (980.000,000D).

Date et lieux de vente : Mercredi 08/10/2025 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2, situé à la rue du 14 janvier, avenue Ahmed Aloulou Sfax.

Remarque : La visite de l'immeuble sur rendez-vous, tous les jours ouvrables.

L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2025X01192VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Hentati Moneèm

Avocat à la Cour

811.406G/A/P/000

12 rue Salem Harzallah 3000, Sfax

(74)222.226

Partie poursuivante :

Elhabib Eldjerbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°10031572 du 5/11/1993, demeurant à Melita Kerkennah, Sfax, qui a désigné son adresse au bureau de son avocat maître Moneèm Hentati, Avocat à la Cour, 12 rue Salem Harzallah - Sfax.

Partie saisie :

Rachid Farjallah, marin, titulaire de la carte d'identité n°05276243, demeurant à Melita Kerkennah, Sfax.

Propriété à vendre :

Il s'agit d'un terrain nu planté de palmiers situé à Melita Kerkennah, Sfax d'une superficie d'environ 2125 m². Ses dimensions, orientées du sud vers le nord de ses 2 cotés est-ouest, sont de 125 m², et ses dimensions, orientées est-ouest de ses deux cotés nord et sud 17 m, elle est bordée au sud par voisin Ben Moussa et par le nord par une piste, à par l'est les héritiers de Salah Ben Moussa et par l'ouest Salem Al-Jaziri. Ce quartier, desservi par le réseau électrique, et par un endrid moyen et se trouve à environ 1 000 mètres de la route principale.

Mise à prix :

Cinquante neuf mille et cinq cent dinars (59.500.000 D), en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au Palais de justice, rue Victor Hugo, Sfax, le lundi 13/10/2025 à partir du neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiquée et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2025X01206VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : Kamoun Mohamed Rasem Ben Jamel, titulaire de la CIN n°11049227, demeurant à la route taniour Km 5, chez «Boujelben Habib», Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du part indivise d'un étage de maison avec une entrée indépendante d'une superficie totale de 205.93 m² sis à la route de taniour Km 5.5 Chihia à droite avenue Othmen Kaak Sfax, il comprend une pièce centrale, un séjour, salle à manger, trois chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette, le sol de la propriété est carrelé avec du carrelage, le plafond est en Ourdi, les portes et les fenêtres sont en panneaux simples, équipé d'eau et d'électricité. La propriété est bordée par la Qibla du défunt Kamoun Hmaid, par l'est Kamoun Mahler, par l'intérieur rue Othmen Kaak et par l'ouest Kamoun Najmedine.

Mise à prix : cent cinquante huit mille dinars (158.000,000 D) pour tout l'immeuble (étage de villa) et soixante dix neuf mille dinars (79.000,000 D) pour la part indivise du débiteur saisi sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, lundi 13 octobre 2025 (13/10/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax rue Abou El Kacem Chebbi Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42. 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01211VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Mohamed Ali LOGANI

Avocat à la cour de cassation 45, Avenue de la Liberté - Tunis

Tél : (71) 832.100

MF : N°282551T/A/P/000

A la demande de la Société «BH RECOUVREMENT» Société anonyme, dûment représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social au 67, Rue Alain Savary Immeuble B, 2ème étage, Cité les Jardins II Tunis, Identifiant Unique n°0788628 G. (en sa qualité de créancière).

Contre la Partie saisie : La Société «Hedhli Import-Export» «SARL» Société à Responsabilité limitée, dûment représentée par son Gérant, ayant son siège social, 1) au 80 avenue Habib Bourguiba, Mornaguia Gouvernorat de la Manouba - 2) au 41-43 Rue Al Jazira Tunis, Identifiant unique n° 0431570D.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ali LOGANI avocat à la cour de cassation 45, avenue de la liberté Tunis.

Désignation de l'immeuble à vendre : La Société «Hedhli Import-Export» est propriétaire de l'immeuble à vendre située à droite de route de Kenana dans la délégation de Sidi Bou Ali, Objet de Titre foncier n° 6016 Sousse dénommé «El Izdihar 221».

L'immeuble à vendre consiste en un terrain en forme rectangulaire, d'une superficie de (38 201 112).

La mise à prix : (76.400 d, 000) plus les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Lundi, 20 octobre 2025, à partir de 9H00, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première Instance de Sousse 2 située à Sahloul Gouvernorat de Sousse.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance de Sousse 2 ou au Cabinet de Maître Mohamed Ali LOGANI, 45 Avenue de la Liberté Tunis, où est déposé le cahier des charges.

2025403169VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/ Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président de directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2/ Débiteur saisi : Monsieur Zoubeyir KOUKI CIN n°04753511 domicilié au cabinet Maître Abdelmajid YAHYAOUI sis à l'Avenue Hedi CHAKER n°42 Tunis Bureau n°8. - En sa qualité de débiteur solidaire.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°94554 Tunis dénommé «VILLA CRISTINETTE» sis à la Rue New Delhi N°22 Tunis sur lequel est édifié une villa de deux étages de 270m² couverts le RDC comprend un salon, cuisine et des toilettes, le premier étage est composé d'un salon, une chambre à coucher et une véranda le tout entouré d'un jardin avec une construction de 14m², la villa est équipée en eau potable, électricité, gaz de ville et chauffage centrale.

4/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.210.561,709 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis au boulevard 9 Avril Tunis le Mardi 21 Octobre 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403172VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/ Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA, RC : B176041996

représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis, créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine SEFFEN AVOCAT prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue D'IRAQ n°06 TUNIS 1002 Avocat poursuivant.

2/ Débiteur saisi : 1/- Karim BEN GUIRAT CIN n°07019445 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous. En sa qualité de débiteur principal hypothéquant et caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010.

2/ Ramzi BEN GUIRAT CIN N° 07079002 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous. En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010 et de Karim Ben GUIRAT CIN N° 07019445.

3/ Sonia BEN GUIRAT CIN N° 07045897 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous - En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010 et de Karim Ben GUIRAT CIN N°07019445.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37262 Ben Arous dénommé «Mahmoud» d'une superficie de 517 m² situé à l'Avenue de la République N°11 Ben Arous sur lequel est édifié un immeuble composé d'un RDC et 4 étages. Le RDC est d'une superficie couverte de 482 m² il comprend un local commercial abritant une agence bancaire - un logement à usage d'habitation - deux appartements composés de 3 chambres salon-cuisine, S.D.B, un local commercial à usage de café dénommé «CAFE B.GUIRAT» - Le premier étage - le premier étage est d'une superficie couverte de 425 m² composé de 6 appartements 4 composés d'une chambre un salon et SDB, et 2 appartements composés chacun de 2 chambres à coucher, le deuxième étage est d'une superficie couverte de 425m², composé de 6 appartements 4 composés d'une chambre un salon et SDB, le troisième étage est d'une superficie couverte de 425m², composé de 4 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon et SDB, le toit est composé de deux studios d'une superficie couverte de 93 m² chacun d'une chambre à coucher, une cuisine et une salle d'eau le tout est équipé de toutes les commodités.

4/ La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.658.904,546 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le Jeudi 23 octobre 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403173VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/ Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président de directoire, demeurant à l'avenue Mohamed V - TUNIS créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine SEFFEN AVOCAT prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'IRAQ n° 6 TUNIS 1002.

Avocat poursuivant.

2/ Débiteur saisi : La société JUGURTHA, SARL RC N°B03239512013 dont le siège social est au N°10 Avenue Habib BOURGUIBA Immeuble ZAPHYR Ariana en qualité de débiteur principal hypothécaire.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°85694 Tunis dénommé «Nesrine» d'une superficie de 288m² et du titre foncier N°68869 Tunis dénommé «AKRIMI» d'une superficie de 555m² soit un terrain d'une superficie totale de 843 m² sis à l'angle de la Rue Samuel et l'avenue Mohamed BOUAZIZI sur lequel édifié une clinique composée d'un RDC de 450 m² couverts comprenant un espace d'accueil, une salle d'attente un bureau et une salle de Radiographie, un premier étage de 415 m² couverts comprenant une réception, une salle polyvalente, 10 chambres et des toilettes. Un second étage de 486 m² couverts comprenant des salles polyvalentes et des toilettes et un Rez-de-jardin de 433 m² couverts, la construction est équipée d'eau courante, électricité, chauffage et climatisation centrale.

4/ La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet du titre foncier n°85694 Tunis et n° 68869 Tunis est fixée à 15.176.465,015 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis au boulevard 9 Avril Tunis le Mardi 21 Octobre 2025 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403174VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Sana Mahmoud Gharbi

Avocat à la cour d'Appel

91 rue 9 avril immeuble Essmoud 4ème étage bureau 32

Portable : 97070853

Matricule fiscal : 1111681/m

Le poursuivant : Ali ben Khlifa Jawabi demeurant au numéro 1 rue 10217 cité Kabariya Tunis ayant pour Avocat Maître Sana Mahmoud Gharbi

Matricule fiscal 1111681/m demeurant à Tunis rue 9 avril Immeuble Essoumoud 4ème étage bureau 32.

La partie objet de la saisie : Mohamed ben Maamar demeurant à la rue Kasserine N°2 bis Mégrine ben Arous marié à Madame Bothayna ben Mohamed Taher Kraiimi d'après le régime de participation au acquêts entre époux.

L'Avocat poursuivant : Maître Sana Mahmoud Gharbi 91 rue 9 Avril Immeuble Essoumoud bureau 32 Tunis

P.V de la saisie exécutoire : PV de sommation valant saisie immobilière sur immeuble immatriculé signifié par l'huissier notaire Maître Zohra Mrad le 11/3/2025 sous le n°124867 et inscrite à l'Office National de Propriété Foncière de ben Arous sur le T F 36972 dénommé Aichi le 28/5/2025 (Dossier ben Arous 2/2025 n°2407).

Désignation de l'immeuble mis en vente : L'immeuble objet de la poursuite est situé à la rue de Kasserine numéro 2 Bis Mégrine ben Arous.

Il s'agit d'une parcelle contiguë à un d'autres de même nature ; sa superficie totale est de 343 m², objet de titre foncier 36972 ben Arous (aichi) décrite au plan de morcellement de 102488 sur laquelle est édifiée une villa rez-de-chaussée composé d'une terrasse, 4 chambres avec salle de bain et cuisine superficie de 178 m².

Le dit meuble a été décrit par l'expert Othmen Meheri en vertu d'une ordonnance sur requête n°102098 émanant de première instance de ben Arous le 31/8/2024.

Mise à prix : 440.046.729 dinars après abattement de 40% avec les frais et les honoraires taxes.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de ben Arous le jeudi 16/10/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour les étrangers l'autorisation du gouverneur de la région et obligatoire

La participation aux enchères n'est possible que par voie d'Avocat et pour celui qui a consigné au moins le 1/3 de la mise à prix a Reçu financier ou qui a présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403179VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture du séquestre judiciaire affaire 59

Société Académie sportive "espace Wembley"

Siège social : Cité Nour 2 - 8100 Jendouba

RNE : 1782305W

En vertu au décision de son excellence le juge de liquidation et de séquestre judiciaire au tribunal de 1ère instance de Jendouba daté le 10/09/2025 affaire 59 il a été ordonné au séquestre judiciaire Najeh Sghaier de rédiger le rapport de clôture de séquestre de clôturer le séquestre et de publier au journal officiel de la République Tunisienne et au registre national des entreprises à la charge de la société objet de séquestre.

2025R02682VEPA2

Avis

Le liquidateur judiciaire Mme Jabri Ouesleti Abir informe le public qu'il a été décidé la clôture des opérations de liquidation judiciaire de l'Association des artisans de la maison de l'artisanat de Denden M.F. : 1495668JPM, et ce en vertu de la décision du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Manouba du 24/02/2025.

2025R02686VEPA2

La clôture de la faillite

Société de Climatisation Alfatimyne pour Les Travaux de Climatisation et de Chauffage Central

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par le tribunal de première instance de Mahdia affaire n°35 en date du 17 juin 2025, il a été déclaré la clôture de la faillite de la Société ci-dessus indiquée en rétablissement le gérant Khaled Ben Ahmed WAJA dans tous ses droits.

2025S01166VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENOVA ROBOTICS

Société anonyme

Au capital social de 397.000DT

Siège social : Novation City, Technopôle Sousse 4023 Tunisie

Identifiant unique : 1352697K

Messieurs les actionnaires de la société ENOVA ROBOTICS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 à 15 heures, au siège social sis à Novation City, Technopôle de Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat;

6. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 ;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

2025S01169SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 5.771.730 dinars

Siège social : Route de l'Aéroport km 4 Z.I Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au

siège social, le vendredi 10 Octobre 2025 à 10H00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ayant pour objet l'approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

3. Questions diverses.

4. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2025X01187SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2025

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

«SORIMEX»

S.A Au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation «SORIMEX» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 11 octobre 2025 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'objet de la société.

2- Modification du statut selon la décision de l'assemblée générale extraordinaire.

3- Accorder des pouvoirs.

2025X01194SANB3

Convocation

CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE

SA, au capital de 2 250 000 DT

Route de Sousse, GP1, Km3 - Djebel Djelloud - Tunis

Identifiant Unique : 30837 G

Messieurs les actionnaires de la société CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE sont priés d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 octobre 2025 à 10 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2024,

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers de l'exercice 2024,

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats.

Tous les documents de ces deux assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social.

2025403156SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Société anonyme

Au capital de 12.623.469 Dinars

Siège social Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Identifiant Unique : 12364R/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 14 octobre 2025, à 10h00 au Siège Social Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024.

7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2024.

9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

10. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs, au président du Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2024.

11. Approbation de la nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

12. Renouvellement partiel des mandats des membres du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.

13. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.

14. Pouvoirs pour les formalités.

2025403170SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Société anonyme

Au capital de 12.623.469 Dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadhra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 14 octobre 2025 à 12h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre - 1003 Tunis El Khadra à l'effet de délibérer sur :

- Continuité de l'activité de la société

- Pouvoir pour les formalités.

2025403171SANB3

Convocation

C H A N T U N I SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 17 octobre 2025 à 8 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2025403176SANB3

Convocation

«SOFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 400.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 17 octobre 2025 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2025403177SANB3

Convocation

«SOTUFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425 E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite "SOTUFAM S.A.", sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 17 octobre 2025 à 10 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2025403178SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020

Société Tunisienne du Sucre

S.A au capital de 3.400.000 Dinars

Avenue Tahar Haddad; Route de Tabarka - Béja

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2020 qui se tiendra le mardi 14 octobre 2025 à 9 H au siège de la direction commerciale 70 avenue de la Liberté Tunis 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020

3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2020.

4- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

7- Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

8- Nomination des Administrateurs,

9- Renouvellement de mandat des Administrateurs.

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020,

11- Fixation des jetons aux membres du comité permanent d'audit,

12- Pouvoirs en vue de formalités.

2025403180SANB3

Convocation

Société de Développement du Tourisme Saharien

S.A au capital de 1 608 500 dinars

Siège social : 72 rue 8603 Z.I la Charguia

Identifiant unique : 0035377W

Messieurs les actionnaires de la société de Développement du Tourisme Saharien sont invités à assister, le vendredi 17 octobre 2025 au siège social, sis au 72 rue 8603 Zone industrielle la Charguia, à l'effet de délibérer en assemblée générale ordinaire à 10 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025403181SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Pour l'exercice 2020

Société Tunisienne du Sucre

S.A au capital de 3.400.000 Dinars

Avenue Tahar HADDAD

Route de Tabarka -BEJA-

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire pour l'exercice 2020 qui se tiendra le mardi 14 octobre 2025 à 11h au siège de la direction commerciale 70 avenue de la Liberté Tunis 1002, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de l'application de l'article 50 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la continuité de l'activité de l'entreprise.

2- Pouvoirs en vue de formalités.

2025403183SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOFIA TECH

Société anonyme

Au capital de 7 973 100 Dinars

Siège social : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II - Ariana 2088 - Tunisie

Identifiant Unique : 1221011P

Messieurs les actionnaires de la Société SOFIA TECH SA sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 octobre 2025 à 10 heures au siège social de la société One Tech Holding sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation;

2. Situation de la Société vis-à-vis de l'article 388 du CSC ;

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la Réduction du capital social de la Société;

4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif à la réduction du capital social;

5. Réduction du capital social de la Société;

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

7. Pouvoirs pour formalités.

2025403187SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOFIA TECH

Société anonyme

Au capital de 7 973 100 Dinars

Siège social : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II - Ariana 2088 - Tunisie

Identifiant Unique : 1221011P

Messieurs les actionnaires de la Société SOFIA TECH SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 octobre 2025 à 11 heures au siège social de la société One Tech Holding sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social de la société en numéraire réservée;

3. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif à la suppression des droits préférentiel de souscription;

4. Augmentation du capital social de la société en numéraire réservée;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la société;

6. Pouvoirs en vue des formalités.

2025403188SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

WATTNOW

Société anonyme

Au capital de 8410 dinars

Siège social : 15 Avenue de Carthage 1002 Tunis

Registre de commerce : N°B01126852020T

Matricule Fiscal : N°1571850VAM000

Les actionnaires de la Société Wattnow sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Septembre 2025 à 10h aux bureaux de la société Immeuble Seven Berges du Lac 3 - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos le 31 décembre 2020.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos 31 décembre 2020.

4. Quitus pour l'exercice 2020 aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Pouvoirs en vue des formalités

2025403191SANB3

SOCIETE MEDITERRANEAN PAPER INDUSTRY

Société anonyme

Au capital social 1 400 000

Siège social : Route Nationale MCI 07, Km26, Nouvelle Matmata - 6044 - Gabès

MF : 1695571/A

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire de la société MEDTITERRANEAN PAPER-INDUSTRY qui se déroulera le 3-10-2025 à 10 heures au siège de la société : Route Nationale MCI 07, Km 26, Nouvelle Matmata- 6044- Gabès à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

3- Nomination et pouvoirs du Président Directeur Général ;

4- Quitus aux administrateurs.

5- Pouvoirs et formalités à accomplir.

2025403193SANB3

Sociétés communautaires

La société civile locale JBEL ELKBAR

Identifiant unique : 1874386Z

Le conseil administratif annonce une assemblée générale extraordinaire le 30 septembre 2025 au siège de l'Incubateur d'entreprise.

Concernant les titres suivants :

1- Clôture de l'exercice 2024.

2- Augmenter des participants à plus de 50.

3- Modification des chapitres 8 et 9 de statut.

2025X01200SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société AL MARAII DU CAP BON dont le siège social est situé au N°11 à

l'Avenue Habib Bourguiba à Mégrine 2033 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2023-09-02010006459 en date du 22 Août 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un abattoir de volailles et de transformation de viandes située au lot N°17 à la zone industrielle El Mazraa à Tazarka du gouvernorat de Nabeul et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Tazarka.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazarka ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "LABORATOIRES GALPHARMA" dont le siège social est situé à proximité de la route de Mahdia au Km 10.5 à Sakiet Eddayer 3054 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-002068 en date du 7 février 2024 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°0918 en date du 02 février 2018 consistant en une unité de fabrication des médicaments située à proximité de la route régionale N°82 (route Mahdia) au Km 10.5 de la délégation de Sakiet Eddayer du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sakiet Eddayer.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sakiet Eddayer ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur KHANJARI FATHI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le n°13903 en date du 5 septembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Ezzahra de la délégation de Tataouine Nord du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Tataouine Nord ou de la municipalité de Tataouine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Tataouine Nord ou le Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Tataouine dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Jugement de prescription

La cour de premier tribunal de Nabeul dans l'affaire n°341/25 en date du 3/6/2025 a jugé que M. Rafiq ben Sadok Bouksaier né le 9/9/1967 et résidant à Somaa rue Kheireddine Becha est nommé tuteur en priorité sur son frère Mohamed ben Sadok Bouksaier conformément aux dispositions du code civil en vigueur.

2025R02679DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Riadh Ben Ammar Ben Ali Azouzi Sbai - Titulaire de la Carte d'Identité n°07511901 DECLARE la perte d'un titre de propriété n° 1733 objet du titre foncier n° 22390 Kairouan - Imedet Hadjeb Layoun Kairouan.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien datés du 9 septembre 2025.

2025S01160DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Samir Khedhr, titulaire de la CIN n°02849316 pour le compte de sa femme Madame Ferha Bent Béchir Ben Farah Chaabane, titulaire de la CIN n°02854954, déclare la perte de l'acte de propriété 38719/03 objet du titre foncier n°136796 Sousse dénommé «Sarra» sis à Sidi Abdelhamid, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse Sud sous n° 434 le 23/4/2025.

2025S01161DIVD2

Avis

Mahmoud Daoud déclare qu'il a perdu le titre d'un terrain composé de 857 m² situé entre route Eddeair et Tunis km 2 Sfax provenant par acte Donation du 6/10/2013 enregistré 18/10/2013 n°M058883 par les deux notaires Lotfi Mziou et Med Abid.

Il veut faire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 jours.

2025X01186DIVD2

Avis

Mme OM EZIN ECHICHK qu'elle possède un terrain sis à OULED KACEM Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à KERKENNAH Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01189DIVD2

Avis

Monsieur Salah Hamdawi annonce que son titre de propriété d'un étage de maison de superficie 180m², sis à route Gremda Km 11 Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01190DIVD2

Avis

Hamouda Krichene et Mohamad Krichene et Abd Errazek Krichene annoncent qu'ils possèdent le reste du Magasin qui s'ouvre sur le nord rattaché à une autre superficie à l'est situé à route Manzel Chaker Km 03 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 29 décembre 2017 quit n°M064166 rédigé par les deux notaires Mourad Hajem et Ridha Koubaa et déclarent qu'ils ont perdu l'acte sus-indiqué et désire se faire délivrer une autre copie originale, tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à la rue Carthage immeuble Medina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2025X01191DIVD2

Avis

Monsieur Hadidi Mohamed Salah annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 124.56 mètres carrés situé à la route Gremda Mil 11 Sfax qui était fait le 23 novembre 2005 enregistré le 23 novembre 2005 n°M086247 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Trigui Naoufal il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2025X01199DIVD2